

AVIS PUBLIC

Ville-Marie
Montréal 

DEMANDE DE DÉMOLITION

Les personnes intéressées sont priées de noter que, conformément au Règlement sur la démolition d'immeubles (CA-24-215), le Comité d'étude des demandes de démolition se réunira le 19 décembre 2018, à 17h30, à la salle du conseil d'arrondissement située au rez-de-chaussée du 800, boulevard de Maisonneuve Est, afin de statuer sur une demande de certificat d'autorisation de démolition relative aux bâtiments portant les numéros 1664 à 1682, avenue Lincoln.

PROJET DE REMPLACEMENT

Le projet de réutilisation du sol prévoit la construction d'un immeuble résidentiel de 19 étages de 118 logements;

Toute personne désirant s'opposer à la délivrance d'un certificat d'autorisation de démolition doit, dans les 10 jours de la publication du présent avis ou de l'affichage d'un avis sur l'immeuble concerné, et au plus tard le 13 décembre 2018, faire parvenir une opposition motivée à l'adresse suivante :

a/s de Domenico Zambito
Secrétaire d'arrondissement
Ville de Montréal
Arrondissement de Ville-Marie
800, boul. De Maisonneuve Est, 19^e étage
Montréal (Québec) H2L 4L8..

Fait à Montréal,

Le 3 décembre 2018

Le Secrétaire d'arrondissement
M^e Domenico Zambito